DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

*** Apportez les documents qui vous appliquent de la liste ci-dessous à votre entrevue *****

IDENTIFICATION	VÉRIFICATION REQUIS
a) Dates de naissance	Certificat de naissance ou de baptême, Passeport, Carte de citoyenneté ou document de statut d'immigrant valide pour le demandeur, conjoint(e) et enfant(s).
b) Numéro d'assurance sociale	Carte NAS, lettre de confirmation du NAS de Service Canada, ou autre document officiel indiquant le NAS du demandeur et conjoint(e).
REVENU	**VÉRIFICATION REQUIS**
a) Revenu annuel net	Avis de cotisation fédéral le plus récent ou preuve de revenu de l'ARC. Si vous avez besoin d'un de remplacement de votre avis: 1-800-959-8281 Pour obtenir une preuve de revenu de l'ARC, vous devez être inscrit ou créer un compte à www.canada.ca/fr/services/impots.html
b) Allocation canadienne pour enfants (ACE)	Avis de prestations ACE. Si vous avez besoin d'un remplacement de votre avis: 1-800-387-1193 OR créer un compte à www.canada.ca/fr/services/impots.html
SI EMPLOYÉ…	**VÉRIFICATION REQUIS**
	- Deux (2) derniers talons de paie consécutifs indiquant le nom de l'employeur, et - Horaire de travail verbal ou documenté (heures de travail)
SI UN ÉTUDIANT…	**VÉRIFICATION REQUIS**
	Un document indiquant le nom de l'école, le cours, la date de début et de fin et l'horaire scolaire (temps plein/temps partiel) tel qu'une lettre de l'école ou votre sommaire d'évaluation du RAFEO.
SI VOUS RECEVEZ OT, POSPH..	**VÉRIFICATION REQUIS**
	Relevé d'Ontario au travail (OT), du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)
ACCORD DE GARDE D'ENFANT	**VÉRIFICATION REQUIS**
	Accord légal de garde d'enfant ou autre accord écrit.
BESOINS PARTICULIERS/ SOCIALE	**VERIFICATION REQUIRED**
Le cas échéant	Une recommandation écrite d'une agence de services sociaux, d'un médecin de famille, d'une agence ou d'un professionnel qui travaille avec l'enfant/la famille.
DÉPENSES RELIÉES À UNE INVALIDITÉ	**VÉRIFICATION REQUIS**
Le cas échéant. Une détermination de « handicapé » ou de « besoins spéciaux » pour l'adulte ou l'enfant a été faite par un professionnel de la santé réglementé.	Reçus pour les dépenses liées à l'invalidité, non remboursées auparavant.